

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 22 Décembre 2023 à 11h15

Etaient présents :

Mr ALLOITTEAU Jean-Paul, Mme LUMEN Julie, Mr BONNAMY Patrick, Mr RAYNE Jacques, Mme BONNAMY Aline, Mme MALEYRAN Danielle, Mr RENOU Jean, Mr PUECH Jean-Louis. (soit 8 conseillers présents)

Absents excusés : Mme FAURE Stéphanie, M. WEYTSMAN Ludovic

Absents non excusés : Mme MOINE Aude ; M. VITRAC Robert, M. NOUVET Jean-Michel

Avaient donné pouvoir :

Mme FAURE Stéphanie à Mme LUMEN Julie

Mr WEYTSMAN Ludovic à Mme BONNAMY Aline

.....
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1	Décision modificative section d'investissement budget 2023
	Questions diverses

Monsieur le Maire, Président de séance ouvre cette dernière à 11h21.

Madame MALEYRAN Danièle est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen de l'affaire inscrite à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu le rapporteur, délibère ainsi qu'il suit.

Délibération n°1 : Décision modificative section d'investissement budget 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a urgence à prendre ce jour une décision modificative en section d'investissement sur le budget 2023.

Monsieur le Maire motive le caractère extraordinaire comme suit :

- 1) En effet pour la nomenclature comptable et budgétaire M57 les décisions modificatives concernant la section d'investissement se font jusqu'au 31 décembre de l'exercice budgétaire en cours.
- 2) Monsieur le Maire considère que cette décision modificative revêt un caractère d'urgence compte tenu qu'il s'agit d'un remboursement d'emprunt au compte 1641 de la section d'investissement.

En conséquence, au vu de ces éléments, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET 2023

Compte 2313 « constructions »	Compte 1641 « Emprunts »
- 1 000 €	+ 1 000 €

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité (**par 10 voix pour**)

Questions diverses :

Concernant les radars pédagogiques en réparation depuis de nombreuses semaines, la société ELANCITE nous informe qu'ils seront disponibles la première quinzaine de janvier 2024.

Question de Monsieur RENOU : Ne serait-il pas opportun de placer un panneau de limitation de vitesse à 30km/h concernant les véhicules qui arrivent de Varennes et se dirigent en direction de Beaumontois en Périgord ? Nous allons étudier dans les prochains jours la faisabilité de cette demande.

La séance a été clôturée à 11h37.

Procès-verbal établi à Couze et Saint Front, le 22 décembre 2023

Le Maire
Jean-Paul ALLOITTEAU

A large, stylized blue ink signature of Jean-Paul Alloitteau, written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Danièle MALEYRAN

A smaller, stylized blue ink signature of Danièle Maleyran, written over a horizontal line.